

**Demande d'examen au cas par cas préalable
à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale**

Article R. 122-3 du code de l'environnement

*Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative*

Cadre réservé à l'autorité environnementale

Date de réception :
13/08/2020

Dossier complet le :
13/08/2020

N° d'enregistrement :
F09320P0191

1. Intitulé du projet

Défrichement de 8,36ha de parcelles boisées pour plantation de parcelle de vignes en AOC "Côtes de Provence" sur la commune de Pierrefeu-du-Var

2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

SCEA La Tour des Vidaux

Nom, prénom et qualité de la personne
habilitée à représenter la personne morale

Renaud ROSARI

RCS / SIRET

8 1 1 7 3 8 4 8 3 0 0 0 1 5

Forme juridique SCEA

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
Catégorie : 47 Sous-catégorie : a)	Défrichement en vue de la reconversion des sols en vigne portant sur une superficie de 8,36362 hectares, inférieure à 25 hectares

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Défrichement de parcelles boisées afin de planter de nouvelles parcelles de vignes

4.2 Objectifs du projet

L'objectif du projet est de défricher des parcelles boisées pour y cultiver une vigne.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase travaux

La coupe sera réalisée manuelle et les bois évacués.

Le dessouchage sera réalisé à la pelle mécanique et les souches seront évacuées.

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Les vignes seront plantées après une préparation classique des terres : rippage puis labour afin d'extraire les racines des arbres.

Le terrain sera mis en forme sous la forme de terrasses.

L'écartement des rangs de vignes sera de 2m et l'écartement des pieds sur le rang de 1m.

Les vignes seront ensuite cultivées en Agriculture Biologique et en biodynamie.

Les bordures de la parcelle seront maintenues enherbées.

4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Autorisation de défrichement

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
Superficie à défricher : Parcelles cadastrales OC0474 (1,0420ha), OC0485 (0,1469ha), OC0486 (1,6170ha), OC0487 (1,9050ha), OC0663 (0,8697ha), OC0664 (0,8706ha), OC0731 (1,9110ha)	- 8,3636 hectares
Superficie de vignes à planter : Parcelles cadastrales OC0474 (1,0470ha), OC0485(0,1475ha), OC0486 (1,6297ha), OC0487 (0,8557ha), OC0663 (0,8772ha), OC0664 (0,9447ha), OC0731 (1,9184ha)	- 8,3366 hectares

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s)
d'implantation

Lieux-dits : les Vidaux
83091 PIERREFEU-DU-VAR

Coordonnées géographiques¹ Long. 4 3 ° 1 5 ' 4 1 " 4 Lat. 0 6 ° 1 0 ' 4 8 " 3

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), b) 9° a), b), c), d), 10°, 11° a) b), 12°, 13°, 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ : Long. __ ° __ ' __ " __ Lat. __ ° __ ' __ " __
Point d'arrivée : Long. __ ° __ ' __ " __ Lat. __ ° __ ' __ " __
Communes traversées :
PIERREFEU-DU-VAR

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ? Oui ☐ Non ☒

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ? Oui ☐ Non ☐

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère en charge de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	☒	☐	Le projet se situe à l'extrême ouest de la zone ZNIEFF de type II - MAURES (Identifiant national : 930012516). Il n'est pas inclus dans une ZNIEFF de type I.
En zone de montagne ?	☐	☒	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	☐	☒	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	☐	☒	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	☐	☒	
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	☐	☒	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	☐	☒	
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	☐	☒	

Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	☒	☐	La commune de Pierrefeu-du-Var est concernée par : - Un PPRI prescrit, en cours d'élaboration (30 janvier 2018), avec arrêté prorogeant le délai d'approbation du PPRI jusqu'au 26 mai 2019 (DDTM/SAD/BR - n°17-10-01) qui n'a pas encore abouti à la publication du PPRI à ce jour. - Un Plan de Prévention des Risques d'Incendies de Forêt (PPRIF) est à l'étude - L'ensemble de la commune de Pierrefeu-du-Var est classé en zone de sismicité de niveau 2 ("Aléa faible")
Dans un site ou sur des sols pollués ?	☐	☒	
Dans une zone de répartition des eaux ?	☒	☐	La commune de Pierrefeu-du-Var est située dans la zone de répartition des eaux ZRED10 code LP 16 04 de référence Sous-bassin du Gapeau d'après l'arrêté départemental n° E2005/14 du 31/05/2010. Le projet n'implique pas de consommation d'eau.
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	☐	☒	
Dans un site inscrit ?	☐	☒	
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	☒	☐	Le projet se situe à 750m à l'ouest du SIC FR9301622 - La plaine et le massif des Maures.
D'un site classé ?	☐	☒	

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veuillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? <i>Appréciez sommairement l'impact potentiel</i>
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	☐	☒	
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	☐	☒	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	☐	☒	
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	☐	☒	
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	☐	☒	La parcelle à défricher est dominée par des pins et des chênes verts et blancs . La végétation est une végétation arbustive typique des forêts méditerranéennes. Le défrichement ne constitue pas une rupture de la trame boisée qui reste dense dans la zone.
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	☐	☒	Le projet n'est pas susceptibles d'engendrer des incidences négatives sur les enjeux conservation des sites. Les parcelles de vignes seront cultivées en Agriculture Biologique et en biodynamie avec une volonté de préserver au maximum les espèces présentes et leurs habitats.

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	☐	☒	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	☒	☐	Le défrichement engendrera la consommation de 8,3632ha d'espace forestier en zone viticole pour plantation de vignes sans menacer l'ensemble forestier. Le projet ouvrira une zone agricole d'intérêt pour une surface équivalente.
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	☐	☒	
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	☐	☒	
	Est-il source de bruit ?	☒	☐	Les interventions mécaniques pendant le défrichement pourront être source de bruits. Cette intervention sera réalisée avant le printemps pour éviter les perturbations de la faune.
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	☐	☒	Les interventions en tracteurs sur la vignes pourront par la suite générer ponctuellement des bruits.

	Engendre-t-il des odeurs ? Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	☐ ☐	☒ ☒	
	Engendre-t-il des vibrations ? Est-il concerné par des vibrations ?	☐ ☐	☒ ☒	
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ? Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	☐ ☐	☒ ☒	
Emissions	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des rejets liquides ? Si oui, dans quel milieu ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des effluents ?	☐	☒	
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	☐	☒	

Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	☒	☐	Plantation de 8ha de vignes sur une zone classée AOC "Côtes-de-Provence", cultures en terrasse en Agriculture Biologique et en biodynamie. Cela impliquera une création de main d'oeuvre avec l'embauche d'un ouvrier viticole supplémentaire.

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui ☐ Non ☒ Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui ☐ Non ☒ Si oui, décrivez lesquels :

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

L'analyse précédente n'a pas révélé d'incidence potentielle justifiant une évaluation environnementale :

- Les enjeux de conservation des espèces et des habitats d'intérêt communautaire ont été identifiés et pris en compte.
- Le projet est conforme plans de prévention des risques du secteur.
- Il n'implique pas de perturbation des trames vertes et bleues.
- Il n'implique pas de destruction ou de perturbation de zones humides.
- Il n'a pas d'incidence sur le patrimoine historique ou paysager protégé.
- Il n'engendre pas de risque de pollution des eaux.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet	
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ; ☒
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ; ☒
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ; ☒
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ; ☒
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ; ☒
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets. ☒

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet
Annexe 7 - Plan de situation par rapport à l'aire de la ZNIEFF type II - MAURES
Annexe 8 - Plan de situation dans l'aire de l'AOC "Côtes de Provence"
Annexe 9 - Statuts de la SCEA La Tour des Vidaux
Annexe 10 - Bail rural entre la SCI La Tour des Vidaux et la SCEA La Tour des Vidaux
Annexe 11 - Pouvoir pour la SCEA La Tour des Vidaux

9. Engagement et signature

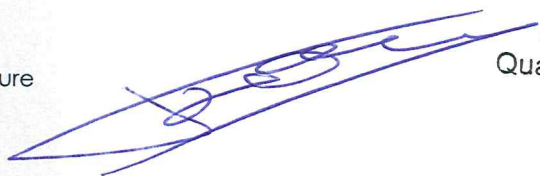
Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus



Fait à PIERREFEU-DU-VAR

le,

Signature



SCEA La Tour des Vidaux
Quartier les Vidaux - Route de Pignans
F 83390 PIERREFEU DU VAR
Tél. : 04 94 48 24 01
tourdesvidaux@orange.fr
811 738 483 00015